

APPEL DE QUALIFICATION POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, LE FINANCEMENT, L'EXPLOITATION, L'ENTRETIEN ET LA RÉHABILITATION DU PARACHÈVEMENT EN MODE DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ DE L'AUTOROUTE 30 DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

N° DE PROJET : 20-5400-9301-X2

Addenda n°9

Par cet addenda, le ministère des Transports du Québec remplace la section 4.7 de l'Appel de qualification et modifie les sections 4.3 et 4.4 de l'annexe 1.

Le Ministère désire également apporter des réponses aux questions des demandeurs de l'Appel de qualification.

Remplacement de la section 4.7 de l'Appel de qualification

Maintien de la Candidature d'un Candidat

Une Candidature déposée aux fins de cet Appel de qualification doit être maintenue jusqu'à l'annonce des Candidats qualifiés invités à participer à l'Appel de propositions. Un Candidat qualifié est réputé maintenir sa Candidature jusqu'à l'expiration d'un délai de vingt (20) jours suivant le moment où les Candidats qualifiés invités à participer à l'Appel de propositions ont accès pour une première fois aux documents de l'Appel de propositions. Malgré ce qui précède, une Candidature peut être retirée en tout temps en autant que le Ministre en soit immédiatement avisé par écrit.

Annexe 1 Section 4.3 - L'ajout à cette section apparaît en italique.

Compétence en matière d'exploitation, d'entretien et de réhabilitation de routes et de ponts et compétence en matière de conception, construction, implantation, exploitation et entretien de système électronique de péage (20 points)

Le Candidat doit fournir la description de trois projets dont un projet d'autoroute, un projet de pont majeur (portée de l'ordre de 150 mètres) et un projet avec système électronique de péage. Ces projets doivent démontrer son expertise en

matière d'exploitation, d'entretien et de réhabilitation de projets autoroutiers, ainsi que sa compétence en matière de conception, construction, implantation, exploitation et entretien de système électronique de péage, dans un contexte se rapprochant le plus possible de la réalisation en mode PPP. Ces projets doivent être comparables en ce qui concerne l'envergure, la complexité et le contenu à celui faisant l'objet du Parachèvement en PPP de l'A-30, afin que l'expérience soit pertinente pour les présents besoins.

D'une part, l'expertise démontrée doit, notamment, couvrir les éléments suivants :

- l'exploitation à long terme de projets autoroutiers, incluant des ouvrages d'art majeurs, couvrant la gestion de l'ensemble des prestations nécessaires au fonctionnement sécuritaire d'une autoroute (gestion de l'infrastructure, gestion de la circulation, assistance aux usagers, inspections et inventaires, registres et plans d'exploitation d'été et d'hiver de routes et d'ouvrages d'art, etc.) en milieu rural et urbain;
- l'entretien quotidien et périodique de projets autoroutiers incluant des ouvrages d'art majeurs et l'ensemble des produits et services nécessaires au fonctionnement sécuritaire d'une autoroute (entretien d'été et d'hiver de routes et d'ouvrages d'art, etc.);
- la réhabilitation d'éléments majeurs de projets autoroutiers incluant des chaussées et des ouvrages d'art majeurs (ex. : programme de suivi des principaux critères de performance des éléments d'autoroutes et d'ouvrages d'art, plans et analyses d'intervention à moyen et long terme, stratégie d'interventions, stratégies de réhabilitation en vue de la remise des ouvrages, etc.).
- *l'expertise et la capacité à élaborer et mettre en place des plans de communication (communications internes ou externes, interfaces avec le milieu riverain environnant, création de site web, centre d'appel etc.) applicables à l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation et sa capacité à réagir dans des situations extraordinaires dont les situations d'urgence majeure.*

D'autre part, l'expertise démontrée doit également couvrir les éléments suivants :

- la conception, l'implantation et l'exploitation de système de péage entièrement électronique de type « *open road* » comparable à celui décrit sommairement à l'annexe 2 du présent Appel de qualification. En matière de système de péages électroniques pour le Parachèvement en PPP de l'A-30, le détail des critères techniques et administratifs du système de péage électronique sera fourni aux Candidats qualifiés lors de l'étape de l'Appel de propositions.

Dans les projets présentés, le Candidat peut également faire valoir les éléments suivants:

- tout concept innovateur ou tous éléments d'innovation introduits en exploitation, entretien et réhabilitation;
- prix et reconnaissances.

Le Candidat doit indiquer qui du Candidat ou de ses Membres ou Participants aura la responsabilité en matière d'exploitation, d'entretien et de réhabilitation de routes et de ponts ou encore en matière de conception, de construction, d'implantation, d'exploitation et d'entretien de système électronique de péage.

Annexe 1 section 4.4 - Les modifications à cette section apparaissent en italique

Compétence en matière de gestion de projets (10 points)

Le Candidat doit fournir la description de trois projets où il a su démontrer son expertise en matière de gestion de grand projet, à l'exception des compétences en matière de gestion de la qualité et de gestion de l'environnement, qui font l'objet d'autres catégories de compétences dans le cadre de cet Appel de qualification. Ces projets doivent être comparables au Parachèvement en PPP de l'A-30 en ce qui concerne l'envergure, le contenu et la complexité.

Le Candidat doit également fournir un texte ayant un maximum de huit pages qui décrit les systèmes de gestion de projet appliqués dans des projets d'envergure comparables au Parachèvement en PPP de l'A-30 et inclure une présentation des résultats, rapports, systèmes et fonctionnalités.

Le Candidat doit faire la démonstration explicite de son expertise en mettant en évidence :

- *la gestion de projets majeurs comprenant toutes les responsabilités assumées en mode PPP s'appliquant aux différentes phases de réalisation, notamment la conception, la construction et la mise en service;*
- le mode de réalisation des projets (construction, conception/construction, conception/construction/exploitation, etc.);
- la complexité contextuelle et technique;
- l'expertise et la capacité à mettre en place un système complet de gestion intégrée de projet comprenant les principales responsabilités en matière de gestion de projet que sont le contrôle des coûts, d'échéancier, de l'approvisionnement, des risques et changements, des ressources humaines, de la documentation et des communications internes et externes;
- *l'expertise et la capacité à élaborer et mettre en place des plans de communication (communications internes ou externes, interfaces avec le milieu riverain environnant, création de site web, centre d'appel etc.) applicables au cours des étapes de conception, de construction et de mise en service et sa capacité à réagir dans des situations extraordinaires dont les situations d'urgence majeure.*

L'homogénéité de l'équipe du Candidat, soit son expérience de groupe, sa complémentarité et les projets déjà réalisés par cette équipe, représente un atout.

Le Candidat doit indiquer qui du Candidat ou de ses Membres ou Participants aura la responsabilité en matière de gestion de projet pour le Parachèvement en PPP de l'A-30. Les trois projets présentés doivent avoir été réalisés par le Candidat ou ses Membres ou Participants. De plus, ces trois projets devront démontrer dans quelle mesure les systèmes de gestion proposés pourront trouver application dans le cadre du Parachèvement en PPP de l'A-30 et expliquer leur efficacité à partir des résultats obtenus.

Réponses aux questions reçues des Personnes ayant demandé l'Appel de qualification

Question 1

La section 4.3 de l'Appel de qualification indique qu'une résolution ou autre document autorisant un représentant du Candidat, de chaque Membre et de chaque Participant du Candidat et, le cas échéant, de chacune des Personnes clés à signer la formule d'engagement présentée à l'annexe 3 doit accompagner cette formule d'engagement.

Pouvez-vous préciser la nature des documents légaux à inclure avec la formule d'engagement?

Réponse

Une résolution habilitant le Candidat, chaque membre et chaque Participant à signer la formule d'engagement présentée à l'annexe 3 doit accompagner cette formule d'engagement.

Dans certaines circonstances où une telle résolution ne serait pas un type de document accessible, le Candidat, chaque Membre et chaque Participant peut fournir un autre type de document habilitant le Candidat, chaque Membre et chaque Participant à signer la formule d'engagement présentée à l'annexe 3.

Dans le cas où la Personne clé signe elle-même la formule d'engagement, aucun document n'est évidemment requis pour cette Personne clé. Dans le cas contraire, le représentant de la Personne clé devra être autorisé par le biais d'un document adéquat, tel un mandat ou une procuration.

Question 2

Est-ce que les Membres et Participants peuvent fournir séparément des preuves de la capacité d'obtenir des garanties (cautionnements, lettres de crédit ou autres garanties) tel qu'il appert à la section 3.3 de l'annexe 1 ?

Réponse

Dès qu'un Membre ou Participant a fait, pour le compte du Candidat, la démonstration de sa capacité à obtenir des garanties d'exécution et celles pour main-d'œuvre, matériaux et services appropriées pour le Parachèvement de PPP de l'A-30 totalisant dans l'ensemble une valeur équivalente à au moins deux cent cinquante (250) millions de dollars canadiens, le MTQ considère que la condition est remplie .

Question 3

Le Candidat doit présenter sa Candidature en 15 exemplaires signés incluant un original clairement identifié, le tout sous emballage scellé portant l'étiquette de retour présenté à l'annexe 4.

Y a-t-il des modalités particulières pour l'emballage ?

Réponse

Non. Les 15 exemplaires peuvent être contenus dans un seul emballage ou dans plusieurs emballages. Chaque emballage devra être clairement identifié au nom du Candidat et indiquer la numérotation par rapport au nombre d'emballages total (1 de 15 par exemple).

Question 4

Pouvez-vous préciser la finalité de la section 4.7 de l'Appel de qualification sur le maintien de la Candidature d'un Candidat? Est-ce qu'un Candidat est obligé de maintenir sa Candidature jusqu'à la fin du processus de sélection de l'Appel de qualification et peut-il s'exposer à un recours en dommages?

Réponse

Référez au libellé de la section 4.7 qui apparaît au présent addenda.

Le 20 décembre 2006

REQUEST FOR QUALIFICATIONS FOR THE DESIGN, CONSTRUCTION, FINANCING, OPERATION, MAINTENANCE AND REHABILITATION OF THE AUTOROUTE 30 COMPLETION IN THE MONTREAL AREA USING A PUBLIC-PRIVATE PARTNERSHIP APPROACH

PROJECT NO. : 20-5400-9301-X2

Addendum No. 9

By this addendum, the ministère des Transports du Québec replaces section 4.7 of the Request for Qualifications, and modifies sections 4.3 and 4.4 of Schedule 1.

The Ministère also wishes to provide answers to the questions asked by the requisitioners of the Request for Qualifications.

Replacement of Section 4.7 of the Request for Qualifications

Maintaining of Respondent's Submission

A Submission filed in response to this Request for Qualifications must be maintained at least until the announcement of the Qualified Respondents invited to participate in the Request for Proposals. Qualified Respondents are deemed to maintain their Submission until twenty (20) days after the Qualified Respondents invited to participate in the Request for Proposals are given initial access to the Request for Proposals documents. Notwithstanding the foregoing, a Submission may be withdrawn at any time by immediately providing to the Minister a written notice to that effect.

Schedule 1 - Section 4.3 - Addition to this section appears in italic type.

Ability in the Operation, Maintenance and Rehabilitation of Roads and Bridges and Ability in the Design, Construction, Implementation, Operation and Maintenance of Electronic Toll Systems (20 points)

The Respondent must provide a description of three projects, one for a highway, one for a major bridge (span in the range of 150 metres) and one involving an electronic toll system. The projects should demonstrate its ability in the operation, maintenance and rehabilitation of highway projects, and its ability in the design, construction, implementation, operation and maintenance of electronic toll systems, in a context closely resembling a PPP. The projects should be comparable to the A-30 PPP Completion in terms of their scope, complexity and content in order for the experience to be deemed pertinent for the needs hereof.

The expertise demonstrated should cover, in particular, the following:

- operation on a long-term basis of highway projects comprising major engineering structures covering the overall management of the services required for the safe functioning of a highway (infrastructure management, traffic management, user support, inspections and inventories, records and winter/summer operations plans for roads and civil engineering works, etc.) in rural and urban settings;
- daily and periodic maintenance of highway projects comprising major engineering structures and all products and services required for the safe functioning of a highway (winter and summer maintenance of roads, structures, etc.);
- rehabilitation of major highway components, including major roads and major engineering structures (e.g., monitoring program for the main performance criteria of the components of the highway and civil engineering works, mid- and long-term response plans and analyses, response strategies, rehabilitation strategies with a view to the hand over of the works, etc.).
- *expertise and the ability in designing and implementing communications plans (internal or external communications, interfaces with the local residents along the road, creation of web sites, calling centers, etc.) applicable to the operation, the maintenance and the rehabilitation, including its ability to react under extraordinary circumstances, such as a major emergency.*

In addition, the expertise demonstrated should also cover the following:

- design, implementation and operation of a fully electronic “open road” toll system comparable to the one briefly described in Schedule 2 of this Request for Qualifications. As regards the electronic toll system for the A-30 PPP Completion, the specific technical and administrative criteria will be provided to Qualified Respondents at the Request for Proposals stage.

In its presentation of the projects, the Respondent may also highlight the following:

- any innovative operating, maintenance and rehabilitation concepts, or any innovative features introduced;
- any prizes and acknowledgments.

The Respondent should identify who amongst either the Respondent or one of its Members or Participants will be responsible for the operation, maintenance and rehabilitation of roads and bridges, and for the design, construction, implementation, operation and maintenance of the electronic toll system.

Schedule 1 section 4.4 - Modifications to this section appear in italic type.

Ability in Project Management (10 points)

The Respondent must provide a description of three projects in which it demonstrated its expertise in the management of major projects, aside from its expertise in quality control and environmental management, which are included in other expertise categories under this Request for Qualifications. The said projects must be comparable to the A-30 PPP Completion in terms of their scope, content and complexity.

The Respondent should also provide a text no more than eight pages long which describes the project management systems applied in projects similar in scope to the A-30 PPP Completion and include a presentation of the results, reports, systems and functionalities.

The Respondent should explicitly demonstrate its expertise by highlighting:

- *the management of major projects encompassing all of the responsibilities borne under a PPP approach as it applies to the various phases of the project, namely, design, construction and commissioning;*
- the project approach taken in each case (construction, design/construction, design/construction/operation, etc.);
- the contextual and technical complexity;
- its expertise and ability in terms of setting up a complete integrated project management system covering major project management responsibilities, i.e., cost control, scheduling, procurement, risks and changes, human resources, documentation and internal and external communications;
- *its expertise and ability in designing and implementing communications plans (internal or external communications, interfaces with the local residents along the road, creation of websites, call centres, etc.) applicable to not only the design and construction phases but also to the operating, maintenance and rehabilitation phases, including its ability to react under extraordinary circumstances, such as a major emergency.*

The cohesiveness of the Respondent's team will be an asset, namely its experience working as a group, the complementary nature of the members and their past accomplishments.

The Respondent should identify who (either the Respondent or one of its Members or Participants), will be responsible for project management for purposes of the A-30 PPP Completion. The three projects presented must have been carried out by the Respondent or its Members or Participants. In addition, the three projects should demonstrate to what extent the proposed management systems may apply to the A-30 PPP Completion and explain their effectiveness based on the results obtained.

Answers to questions received from Persons who have ordered the Request for Qualifications

Question 1

Section 4.3 of the Request for Qualifications mentions a resolution or other document authorizing a representative of the Respondent, and of each Member, and each Participant of the Respondent, and, as the case may be, each Key individual, to sign the undertaking form contained in Schedule 3, must accompany such undertaking form.

Can you give more details on the nature of legal documents to include with the undertaking form?

Answer

A resolution authorizing the Respondent, each Member and each Participant to sign the undertaking form contained in Schedule 3 must accompany the undertaking form.

In the event where such a resolution would not be available, the Respondent, each member and each Participant can provide another type of document authorizing the Respondent, each Member and each Participant to sign the undertaking form presented in Schedule 3.

In the case where a Key Individual signs the undertaking form himself, no other document will be required for this Key Individual. Otherwise, the representative of the Key Individual must be authorized by an adequate document, such as a mandate or a proxy.

Question 2

Can Members and Participants provide separate evidence of their ability to obtain guarantees (bonds, letters of credit or other guaranties) as mentioned in Section 3.3 of Schedule 1?

Answer

As soon as a Member or a Participant has made, for the benefit of the Respondent, the demonstration of its ability to obtain the appropriate guarantees for performance and labour, material and services for the A-30 PPP Completion totalling at least two hundred and fifty (250) million dollars (Canadian) the MTQ considers that this condition has been met.

Question 3

The Respondent must submit its Submission in 15 signed copies including one clearly identified original, all in a sealed package with the return label provided in Schedule 4. Is there some specifications for the packaging?

Answer

No. The 15 signed copies can be packed in one or more packages. Each package must be clearly identified under the name of the Respondent and must indicate the number of the package (e.g. 1 out of 15).

Question 4

Could you provide details concerning the purpose of Section 4.7 of the Request for Qualifications in regards to maintaining of the Respondent's Submission? Must the Respondent maintain its Submission until the end of the selection process of the Request for Qualification? Can the Respondent be exposed to damage claims?

Answer

Please refer to Section 4.7 which appears in this addendum.

December 20, 2006